



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 9-11 septembre 1996

GROUPE D'EXPERTS N° 3 SUR LES "THÈMES SPÉCIAUX"

COMPTE RENDU SUCCINCT

9-11 septembre 1996

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/EG3/A(96)3].

2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 17 au 19 juin 1996.

Le Groupe d'experts approuve le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/EG3/M(96)2].

3-8 Personnel clé, obligations de résultat, incitations à l'investissement, Privatisation, Monopoles/Entreprises d'État, Pratiques des sociétés

Le Groupe d'experts :

- Poursuit son examen des six questions identifiées dans son mandat en se fondant sur les notes du Président [DAFFE/MAI/EG3(96)8, DAFPE/MAI/EG3(96)9, DAFPE/MAI/EG3(96)10, DAFPE/MAI/EG3(96)11, DAFPE/MAI/EG3(96)12 et DAFPE/MAI/EG3(96) 13], sur une proposition d'une délégation relative à l'entrée et au séjour temporaires d'investisseurs et de personnel clé [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)2] et sur une note de référence sur les incitations à l'investissement dans les accords internationaux en vigueur [DAFFE/MAI/EG3(96)14],
- prépare un projet de texte dans lequel les termes n'ayant pas fait l'objet d'un accord sont indiqués entre parenthèses, ainsi que des commentaires sur le thème des obligations de résultat ;
- estime que la proposition de cette délégation constitue une base utile pour élaborer les dispositions de l'AMI sur le personnel clé et formule un certain nombre de commentaires sur ce texte, ainsi que sur cette question elle-même ;
- convient de commenter largement la possibilité d'intégrer, dans l'AMI, des disciplines portant sur les incitations à l'investissement, la privatisation, les monopoles/entreprises d'État et les pratiques des sociétés.

9. Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation

Le Groupe d'experts :

- examine la présentation des résultats de ses travaux au Groupe de négociation lors de sa réunion de septembre 1996, qui est prévue par son mandat actuel ;
- examine les possibles éléments d'une extension de son mandat ;
- convient de soumettre au Groupe de négociation, avec une lettre d'accompagnement, le rapport contenant ces résultats ainsi que la proposition d'un nouveau mandat [DAFFE/MAI/EG3(96)7].